

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3

**En cas d'urgence, composer le
1-800-327-8633 (FAST MED)**

Date d'établissement de la FTSS (A/M/J) : 2011/12/31

Remplace la FTSS datée du (A/M/J) : NOUVELLE

FTSS préparée par :

Service de réglementation et évaluation biologique
Syngenta Canada inc.

**Pour de plus amples renseignements, composer le
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)**

SECTION – 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : Insecticide VOLIAM XPRESS^{MC} N° de formule : A15397B
Numéro d'homologation : 30325 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)
Catégorie chimique : Un mélange d'insecticides de la famille des pyréthroïde et de la famille des carboxamides.

Matière active (%) : Chlorantranilprole (9,26 %) N° CAS : 500008-45-7
Appellation chimique : 3-Bromo-N-[4-chloro-2-méthyl-6-[(méthylamino)carbonyl]phényl]-1-(3-chloro-2-pyridinyl)-1H-pyrazole-5-carboxamide
Catégorie chimique : Insecticide de la famille des carboxamides.

Matière active (%) : Insecticide lambda-cyhalothrine technique (4,63 %) N° CAS : 91465-08-6
Appellation chimique : (Z)-(1S,3S)-3-(2-Chloro-3,3,3-trifluoroprop-1-ényl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de (R)-α-cyano-3-phénoxybenzyle
Catégorie chimique : Insecticide de la famille des pyréthroïdes.

Utilisation du produit : Pour la suppression d'insectes dans les cultures mentionnées sur l'étiquette. Pour plus de renseignements, voir l'étiquette du produit.

SECTION – 2 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance	OSHA – PEL	ACGIH – TLV	Autres	NTP/CIRC/OSHA – carcinogène	SIMDUT†
Silice cristalline, quartz et cristobalite	10 mg/m ³ / (%SiO ₂ +2) (poussières inhalables)	0,02 mg/m ³ (silice inhalable)	0,05 mg/m ³ (poussières inhalables) **	CIRC 1; ACGIH 1	Oui
Argile attapulgite	Non établie	Non établie	Non établie	CIRC 2B	Oui
Solvant pétrolier	Non établie	Non établie	100 mg/m ³ (19 ppm) MPT*	Non	Non établie
Propylèneglycol N° CAS : 57-55-6	Non établie	Non établie	10 ppm MPT****	Non	Oui
Chlorantranilprole (9,26 %)	Non établie	Non établie	10 mg/m ³ MPT (total); 5 mg/m ³ MPT (voies resp.) *	Non établie	Non établie
Lambda-cyhalothrine	Non établie	Non établie	0,04 mg/m ³ MPT (peau)***	Non	Non établie

- * Recommandé par le fabricant.
- ** Recommandé par le NIOSH.
- *** Limite d'exposition en milieu de travail de Syngenta (LEMT).
- **** Recommandé par l'AIHA (American Industrial Hygiene Association)
- † Substance inscrite sur la Liste de divulgation des ingrédients de la *Loi sur les produits dangereux*.

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

Catégories de risque de Syngenta : C, S.

SECTION – 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES

Symptômes d'une exposition aigu

Mortel/poison en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. Peut causer des réactions allergiques cutanées. L'exposition à de fortes concentrations de vapeurs peut causer des maux de tête, de la somnolence ou des étourdissements. Peut provoquer des démangeaisons, des picotements, une sensation de brûlure ou un engourdissement temporaire de la peau non protégée (paresthésie).

Produits de décomposition dangereux

Peut se décomposer à des températures élevées et libérer des gaz toxiques.

Propriétés physiques

Aspect : Liquide beige pâle à brun.

Odeur : Faible; non caractéristique.

Risques inhabituels d'incendie, d'explosion et de réactivité

Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.

SECTION – 4 : PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer immédiatement avec le centre antipoison, le médecin ou l'hôpital le plus proche. Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche technique santé-sécurité du produit en sa possession avant de communiquer avec Syngenta, un centre antipoison ou un médecin ou, encore, avant de se présenter à un établissement de soins médicaux. Indiquer à la personne rejointe le nom complet du produit ainsi que le type d'exposition et sa durée. Décrire tous les symptômes et suivre les conseils donnés. Communiquer avec le service téléphonique d'urgence de Syngenta au [1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)] pour obtenir de plus amples renseignements.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 15 à 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Au bout de 5 minutes, enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, puis continuer de rincer les yeux. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Si l'irritation persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever immédiatement les vêtements contaminés et bien laver la peau, les cheveux et les ongles avec de l'eau savonneuse. Rincer la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

INHALATION : Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

INGESTION: En cas d'ingestion, communiquer immédiatement avec Syngenta, un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus proche pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Ne provoquer le vomissement que sur les directives d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

NOTES AU MÉDECIN

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration.

Les effets d'une paresthésie découlant d'un contact avec la peau (prurit, picotements, sensation de brûlure ou engourdissement) sont passagers et durent jusqu'à 24 heures. Une application topique de vitamine E peut atténuer les symptômes.

CONDITIONS MÉDICALES QUI SERONT AGGRAVÉES : Aucune connue.

SECTION – 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair et méthode : > 101 °C (creuset fermé Pensky-Martens)

Limites supérieure et inférieure d'explosivité dans l'air : Sans objet.

Température d'auto-inflammation : > 650 °C.

Inflammabilité : Ininflammable.

Produits de combustion dangereux : Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.

Conditions favorables à l'inflammabilité : En cas d'exposition au feu, pulvériser de l'eau sur les contenants pour les refroidir.

Agent extincteur : Dans le cas d'incendies de faible importance, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, une poudre chimique ou du halon. Dans le cas d'incendies importants, utiliser de la mousse ou un brouillard d'eau; ne pas utiliser de jet d'eau. La pulvérisation d'eau peut être inefficace pour éteindre un feu, mais peut refroidir les contenants exposés et éloigner les vapeurs et les produits déversés non enflammés des sources d'inflammation. Porter des vêtements protecteurs couvrant tout le corps et un appareil respiratoire autonome. Évacuer des lieux le personnel dont la présence n'est pas indispensable afin de prévenir l'exposition de ces personnes au feu, à la fumée, aux émanations ou aux produits de combustion. Interdire l'accès aux immeubles, aux zones et à l'équipement contaminés jusqu'à ce qu'ils aient été décontaminés. L'eau de ruissellement peut causer des dommages à l'environnement. Contenir l'eau de ruissellement avec des digues temporaires, etc.

Explosivité sous l'effet d'un choc mécanique : Aucune connue.

Explosivité sous l'effet d'une décharge statique : Aucune connue.

SECTION – 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions relatives au personnel : S'assurer que tout le personnel participant au nettoyage du produit déversé respecte les bonnes pratiques d'hygiène au travail. Les lieux des petits déversements peuvent être nettoyés normalement. Assurer une ventilation adéquate et porter de l'équipement et des vêtements de protection appropriés tels que décrits dans la section 8 et/ou sur l'étiquette du produit.

Marche à suivre en cas de rejet ou de déversement : Maîtriser le déversement à la source. Contenir le déversement pour éviter que le produit ne se répande, qu'il contamine le sol, qu'il pénètre dans des conduites d'égout ou qu'il contamine un plan d'eau. Ramasser immédiatement les produits déversés en observant les précautions prescrites aux sections 7 et 8. Les grandes quantités de liquide déversées doivent être pompées ou mises à la pelle dans un contenant d'élimination. Absorber le liquide restant ou les plus petites quantités déversées avec de l'argile, du sable ou de la vermiculite. Récupérer le matériau avec une pelle ou un balai puis mettre dans un contenant d'élimination. Laver la surface contaminée avec de l'eau et un détergent. Récupérer le liquide de lavage avec le matériau absorbant, puis mettre dans un contenant d'élimination compatible. Les petites quantités de produit déversées sur le sol se décomposent naturellement. Cependant, si une grande quantité de produit est déversée sur le sol, enlever la couche de sol contaminée et prendre les mesures pour en disposer de façon appropriée. Une fois que le nettoyage est terminé et que tous les matériaux contaminés sont déposés dans le contenant, sceller celui-ci et en disposer de façon appropriée. Les déversements ou les rejets non maîtrisés dans des cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation approprié.

SECTION – 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Pratiques concernant la manutention : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de manger, de boire, de fumer et d'appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition au produit. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter de l'équipement et des vêtements assurant une protection complète (voir la section 8). Après le travail, rincer ses gants puis enlever l'équipement de protection, et bien se laver les mains avec de l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit et avant de manger, de fumer, de boire, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller

aux toilettes. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser; ne pas les laver avec les vêtements de la maisonnée. Garder les contenants fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Protéger le produit, l'eau de lavage et l'eau de rinçage ainsi que les matériaux contaminés contre le déversement incontrôlé dans l'environnement; éviter également que des animaux, des oiseaux ou des personnes non autorisées aient accès au produit.

Pratiques d'entreposage appropriées et exigences : Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr, frais, sec et bien aéré. Protéger de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas exposer les contenants scellés à des températures supérieures à 40 °C. Garder à l'écart des autres produits afin d'éviter toute contamination croisée. Assurer la rotation des stocks. Ramasser immédiatement les produits déversés.

Classification du Code national de prévention des incendies : Sans objet.

SECTION – 8 : PRÉVENTION DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Mesures de prévention de l'exposition, y compris les mesures techniques : Ce produit est destiné à être utilisé à l'extérieur; aucune mesure technique n'est donc requise. Si la situation l'exige, cependant, s'assurer que l'on dispose sur les lieux de travail d'une ventilation, de moyens de confinement et de méthodes d'intervention qui permettront de maintenir les concentrations de produit dans l'air en deçà de la TLV. Les entrepôts, les aires de production, les terrains de stationnement et les installations de retenue des déchets doivent être pourvus des dispositifs de confinement appropriés pour prévenir la contamination du milieu environnant. Prévoir des douches et une aire de restauration séparées.

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION, À L'EMBALLAGE ET À L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES ET/OU À LA FERME.

Équipement de protection personnelle pour chaque voie d'exposition

Généralités : Éviter d'inhaler la poussière, les vapeurs ou les particules en suspension. Éviter les contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, d'appliquer des cosmétiques et de fumer.

INGESTION : Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Bien se laver après avoir manipulé ce produit.

YEUX : Lorsqu'il y a possibilité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes étanches à l'épreuve des produits chimiques. Les installations dans lesquelles ce produit est entreposé ou utilisé doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination.

PEAU : Lorsqu'il y a un risque de contact, porter des gants à l'épreuve des produits chimiques (en nitrile ou en butyle, p. ex.), une combinaison, des chaussettes et des bottes également à l'épreuve des produits chimiques. En cas d'exposition de la tête, porter un chapeau à l'épreuve des produits chimiques.

INHALATION : Utiliser des moyens techniques efficaces pour respecter les limites d'exposition en milieu de travail. En cas de déversement, porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N, R, P ou HE.

Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsqu'il y a un déversement, si les degrés d'exposition sont inconnus ou chaque fois que les appareils respiratoires à filtre risquent de ne pas offrir la protection désirée.

SECTION – 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide beige pâle à brun.

Type de formulation : Capsule – suspension concentrée.

Odeur : Faible; non caractéristique.

pH : 4 – 8 (1 %, dilution p/p dans de l'eau @ 20 – 25 °C).

Tension de vapeur et température de référence : 1,5 x 10⁻⁹ mmHg @ 20 °C (lambda-cyhalothrine technique).
Non disponible (chlorantranilprole technique)

Densité de vapeur : Aucune donnée.

Point d'ébullition : Non disponible.

Point de congélation : Non disponible.

Densité : 1,08 @ 20 °C.

Taux d'évaporation : Non disponible.

Coefficient de répartition eau/huile : log Kow = 7 (lambda-cyhalothrine technique)

Seuil olfactif : Non disponible.

Viscosité : 349 mPas (ou cP/s) @ 20 °C

Hydrosolubilité : 0,004 mg/L (lambda-cyhalothrine technique).
1,023 mg/L @ 20 °C (chlorantraniliprole technique)

SECTION – 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'utilisation et d'entreposage normales.

Conditions à éviter : Aucune connue.

Incompatibilité avec d'autres substances : Aucune connue.

Produits de décomposition dangereux : Peut se décomposer à des températures élevées et libérer des gaz toxiques.

Polymérisation dangereuse : Aucune.

SECTION – 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Études de toxicité aiguë/irritation (produit fini)

Ingestion :	<u>Faible toxicité aiguë</u> Voie orale (DL50 rat) :	98,11 mg/kg de poids vif
Peau :	<u>Faible toxicité aiguë</u> Voie cutanée (DL50 lapin) :	> 5 000 mg/kg de poids vif
Inhalation :	<u>Faible toxicité aiguë</u> Inhalation (CL50 rat):	> 4,05 mg/L air – 4 heures
Contact avec les yeux :	<u>Minimalement irritant (lapin)</u>	
Contact cutané :	<u>Légèrement irritant (lapin)</u>	
Sensibilisation cutanée :	<u>Sensibilisant</u>	

Effets sur la reproduction/le développement

Lambda-cyhalothrine

Non toxique pour le développement et la reproduction.

Chlorantraniliprole

Des études chez des animaux n'ont indiqué aucun effet sur le système nerveux central, sur le développement et sur la reproduction.

Des études ont indiqué que cette substance ne cause aucun dommage génétique dans les cultures de cellules de bactéries ou de mammifères ou, encore, chez les animaux.

Études sur la toxicité chronique/subchronique

Lambda-cyhalothrine

Paresthésie réversible (sensation cutanée anormale).

Signes cliniques de neurotoxicité réversibles chez les mammifères

Chlorantraniliprole

Des études alimentaires subchroniques n'ont indiqué aucun effet négatif chez les rats et les chiens.

Dans une étude alimentaire, on a observé une diminution de la prise de poids corporel à de fortes doses chez les souris.

Potentiel carcinogène

Lambda-cyhalothrine

Pas de tumeurs liées au traitement chez les rats ou les souris.

Chlorantraniliprole

Aucune donnée d'études chez des animaux n'est disponible pour définir le potentiel carcinogène de cette substance.

Autres données sur la toxicité

Pyréthroïdes de synthèse : Chez l'homme, un contact avec la peau exposée peut entraîner un prurit, des picotements, une sensation de brûlure ou un engourdissement temporaire de la peau (paresthésie). L'effet peut résulter d'une éclaboussure, de particules en suspension, d'un contact avec des vapeurs chaudes ou d'un transfert sur le visage avec des gants et des mains contaminés. L'effet est passager et dure jusqu'à 24 heures. Le visage et les organes génitaux sont particulièrement fragiles.

Toxicité des autres composants

Silice cristalline, quartz et cristobalite

On sait que l'inhalation chronique de la silice cristalline cause la silicose et la fibrose pulmonaire chez l'homme. Des animaux exposés à la silice cristalline ont développé des cancers des voies respiratoires.

Argile attapulgite

Peut irriter les yeux.

Propylèneglycol

Provoquerait une dépression du système nerveux central (p. ex., anesthésie, vertige, confusion), des maux de tête et des nausées. En outre, une irritation des yeux avec larmoiements peut se produire, mais aucun malaise ou dommage résiduel ne surviendra. Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation de faible à modérée et des réactions allergiques. Une exposition alimentaire chronique a provoqué des dommages aux reins et au foie chez des animaux de laboratoire.

Organes cibles

Matières actives

Lambda-cyhalothrine technique : Foie, système nerveux central (SNC)

Matières inertes

Silice cristalline, quartz et cristobalite : Voies respiratoires

Argile attapulgite : Yeux

Propylèneglycol : SNC, peau, yeux, reins, foie.

SECTION – 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Sommaire des effets

La matière active, la lambda-cyhalothrine, est légèrement toxique pour les oiseaux, mais est fortement toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques (puce d'eau). La matière active, le chlorantraniliprole, est légèrement toxique pour les algues vertes et les poissons, mais est fortement toxique pour les invertébrés aquatiques (puce d'eau).

Toxicité écologique aiguë

Lambda-cyhalothrine technique

Algues vertes, CE ₅₀ , 96 heures	> 1,0 ppm
Invertébrés (puce d'eau), CE ₅₀ , 48 heures	0,36 ppb
Poissons (truite arc-en-ciel), CL ₅₀ , 96 heures	0,24 ppb
Oiseaux (canard colvert), oral, CL ₅₀	> 3992 mg/kg

Chlorantraniliprole

Algues vertes, CSEO, 72 heures	4 ppm
Invertébrés (puce d'eau), CE ₅₀ , 48 heures	11,6 ppb
Poissons (truite arc-en-ciel), CSEO, 96 heures	13,8 ppm

Devenir dans l'environnement

La matière active, la lambda-cyhalothrine, est peu mobile dans le sol. Bien que le coefficient de répartition élevé soit un indice du potentiel de bioaccumulation de cette matière, d'autres données indiquent que la lambda-cyhalothrine n'est pas bioaccumulable. Le TD₅₀ dans le sol est de 22 à 82 jours et dans l'eau, de 20 jours. La matière active, le chlorantraniliprole, n'est pas facilement biodégradable et n'est pas mobile dans le sol.

SECTION – 13 : ÉLIMINATION

Élimination des déchets : Ne pas réutiliser les contenants vides à moins qu'ils ne soient conçus précisément à cette fin. Les contenants vides contiennent des résidus. Rincer les contenants vides trois fois et ajouter le liquide de rinçage au mélange de dilution, puis éliminer le mélange de dilution en tant que déchet dangereux s'il est impossible de l'utiliser tel que prescrit sur l'étiquette. Éliminer les contenants vides conformément aux règlements locaux. Consulter le ministère de l'Environnement provincial pour obtenir des conseils sur l'élimination des résidus. Les déchets industriels et commerciaux ne peuvent être apportés qu'à des installations autorisées. Les déchets expédiés doivent être bien emballés et étiquetés correctement. On ne peut utiliser que les services de transporteurs autorisés, et les documents appropriés doivent accompagner le chargement.

SECTION – 14: TRANSPORT INFORMATION

Données sur le transport, telles que la classification pour l'expédition

CLASSIFICATION EN VERTU DE LA *LOI SUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES* –
ROUTE/VOIE FERRÉE

Appellation d'expédition appropriée : Pesticide à base de pyréthroïdes, liquide, toxique (lambda-cyhalothrine)

Classe ou division de risque : Division 6.1

N° ONU : 3352

Groupe d'emballage : PG III

SECTION – 15 : DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification SIMDUT du produit : Exempté

Déclaration à l'effet que la FTSS a été élaborée en fonction des exigences du SIMDUT, sauf pour l'utilisation des 16 rubriques.

Cette FTSS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Autres règlements; restrictions et prohibitions

Numéro d'homologation en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* : 30325

SECTION – 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre informatif sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Syngenta ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche technique santé-sécurité est valable pour trois ans. Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, ne requiert pas de FTSS aux termes du SIMDUT. La présente FTSS fait état des risques et dangers associés aux divers ingrédients entrant dans la composition du produit. Lire la FTSS en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Préparé par : Syngenta Canada inc.
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

Syngenta croit que les renseignements et recommandations fournis dans la présente fiche (y compris les données et les énoncés) sont exacts au moment de sa préparation. AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS POUR LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE N'EST OFFERTE AU SUJET DE L'INFORMATION CONTENUE DANS CETTE FICHE. Les renseignements fournis concernent spécifiquement le produit désigné et pourraient ne pas être valides lorsque ce produit est utilisé en association avec d'autres matériaux ou dans un quelconque procédé de traitement. En outre, comme les conditions et les méthodes d'emploi de ce produit et de l'information contenue dans cette fiche échappent à l'autorité de Syngenta, Syngenta ne peut être tenue responsable des résultats obtenus ou découlant de l'utilisation du produit ou de la fiabilité de cette information.

VOLIAM XPRESS^{MC} est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.